

le chef de l'opposition préférerait peut-être demander que le débat sur l'Adresse soit renvoyé à jeudi.

Traditionnellement, il aurait fallu que je réponde d'abord et que les autres chefs de parti prennent la parole après moi. Nous avons songé à prier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) de participer au débat tout de suite après et de nous présenter son point de vue sur la situation internationale. Nous comptons, en outre, que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) pourrait très bientôt faire une déclaration précisant ce qu'annonce le discours du trône au sujet de nos préparatifs de défense. Nous pensions aussi que, d'ici peu, un des ministres pourrait à son tour expliquer les mesures éventuelles de contrôle économique. Le débat sur l'Adresse fournirait l'occasion d'évoquer ces trois questions, chacune en leur temps.

Autant que je sache, nous ne nous sommes pas conformés à l'habitude du Parlement de Westminster qui réserve telle ou telle journée à l'étude d'une question en particulier. J'aurais bien du mal à trouver un article du Règlement qui nous permettrait de passer à l'étude de ces questions, sans le recours à une motion ou à une résolution quelconque. D'autre part ces trois questions peuvent faire l'objet d'un examen complet à l'occasion du débat sur l'Adresse puisque toutes trois sont évoquées dans le discours du trône lui-même. Il me semble qu'à Westminster l'adoption de l'Adresse n'est guère qu'une simple formalité et ne donne lieu pour ainsi dire à aucune discussion.

Si la Chambre désirait adopter l'Adresse immédiatement, nous pourrions, dès l'instant proposer l'établissement du comité des subsides. Je ne voudrais pas me prononcer explicitement sur ce point, mais j'imagine que nous pourrions alors trouver l'occasion de discuter ces trois sujets dans l'ordre qui conviendrait. Toutefois, je dois avouer que je n'ai pas eu le temps d'étudier la question avec mes collègues. J'ai pensé,—et je suis encore de cet avis,—qu'il serait à propos de respecter la coutume établie. Si les chefs des différents partis prononçaient leurs discours sur l'Adresse demain, je verrais à ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fasse de la situation, telle qu'il la conçoit, l'exposé le plus complet qu'il soit en mesure de formuler; peu après, le ministre de la Défense nationale pourrait amplifier les déclarations contenues dans le discours du trône sur les préparatifs de la défense.

Il se peut que nous puissions procéder plus rapidement en adoptant immédiatement le discours du trône, quittes à trouver un autre

[Le très hon. M. St-Laurent.]

moyen approprié de traiter des autres questions, mais je n'aimerais pas demander aux honorables députés de se départir de leur droit de discuter les questions d'intérêt public dont il y aurait lieu, à leur avis, de saisir le Parlement dès les premiers jours de la session, à moins que la Chambre ne soit à peu près unanime à ce sujet. Si nous nous en tenons au mode de procédure qui a été proposée hier, j'espère que la Chambre pourra entendre de la bouche des ministres intéressés, en commençant vendredi par les affaires extérieures, puis en passant, lundi, à la défense nationale, des exposés complets sur les mesures ministérielles qui sont énoncées en des termes généraux dans le discours du trône.

**M. Drew:** Comme le premier ministre a signalé n'avoir été prévu de cette question qu'il y a très peu de temps et qu'en effet ce serait là une nouvelle façon de procéder, j'aimerais, afin d'obtenir un examen plus approfondi de la question, faire ressortir un point au sujet de ce qu'il a dit. Si nous adoptions la façon de procéder qui est suivie à Westminster, soit de désigner un jour pour la discussion de ces sujets importants, l'examen du discours du trône pourrait se poursuivre alors, tous les députés possédant les renseignements essentiels à la poursuite efficace du débat. Si l'on suit la méthode habituelle, il est évident que les députés qui auront déjà pris la parole ne pourront pas participer à tout débat convenu en vue de traiter un sujet particulier. Certains membres du Gouvernement et des autres partis traitent tel ou tel sujet en particulier, et ils perdraient peut-être ainsi l'occasion d'aborder ces questions.

Cette question peut être réservée, mais je prie encore une fois le premier ministre d'étudier cet état de choses. Ainsi qu'il l'a signalé, le discours du trône est rédigé en termes bien généraux. Or c'est précisément à cause des termes généraux des renseignements qui nous ont été donnés qu'il est bien difficile de discuter en ce moment trois des questions les plus vitales que la Chambre aura à étudier, ou même qu'elle ait jamais eu à étudier. Je ne propose pas qu'on en fasse une règle inflexible pour l'avenir, qu'on en fasse un usage qui priverait quelque député de l'occasion de traiter les questions que soulève le débat sur le discours du trône. J'affirme cependant que nous traversons des temps critiques et bien extraordinaires et que, pour la bonne tenue du débat et pour arriver à nous entendre comme nous le pourrions sans doute au sujet de questions où l'entente est possible, il importe que nous possédions, avant d'aborder